

COURS

La procédure pénale recouvre l'ensemble des règles relatives à la recherche et au jugement des délinquants. Œuvre d'équilibre entre les droits de la société et ceux des particuliers, elle fait souvent l'objet de débats passionnés tandis que se succèdent en la matière des réformes majeures.

Cet ouvrage consacre une place importante aux changements opérés par la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité et par la loi du 5 mars 2007 tendant à renforcer l'équilibre de la procédure pénale. Il est notamment à jour de la loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental.

Principalement conçu pour les étudiants pré-

PROCÉDURE PÉNALE

Édouard Verny

2^e édition

D
1643

DALLOZ

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	V
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE LE CADRE DU PROCÈS PÉNAL	5
TITRE 1 LES PRINCIPES DU PROCÈS PÉNAL	7
CHAPITRE 1 Le droit à un procès équitable	8
SECTION 1 L’AFFIRMATION DU DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE	8
§ 1. Les sources internes	8
§ 2. Les sources internationales	9
SECTION 2 LA DÉFENSE DU DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE	10
§ 1. Le droit à un tribunal	10
§ 2. La qualité de la justice pénale	12
A. Le tribunal indépendant et impartial	12
B. La publicité et le délai raisonnable	14
C. Les droits de la défense et l’égalité des armes	16
CHAPITRE 2 La preuve en matière pénale	19
SECTION 1 LA CHARGE DE LA PREUVE	19
§ 1. Le principe de la présomption d’innocence	19
§ 2. Les tempéraments apportés à la présomption d’innocence	20

SECTION 2 LES MODES DE PREUVE	21
§ 1. La diversité des modes de preuve	21
§ 2. L'intime conviction	23
TITRE 2 LES ORGANES DU PROCÈS PÉNAL	25
CHAPITRE 1 La police judiciaire	26
SECTION 1 LA COMPOSITION DE LA POLICE JUDICIAIRE	27
§ 1. Les officiers de police judiciaire	27
§ 2. Les agents de police judiciaire et les agents de police judiciaire adjoints	28
§ 3. Les fonctionnaires et agents chargés de certaines fonctions de police judiciaire	29
SECTION 2 LES AUTORITÉS INVESTIES DE POUVOIRS DE POLICE JUDICIAIRE	30
§ 1. Les pouvoirs de police judiciaire du procureur de la République	31
§ 2. Les pouvoirs de police judiciaire du juge d'instruction	32
§ 3. Les pouvoirs de police judiciaire du préfet	32
SECTION 3 L'ENQUÊTE DE POLICE JUDICIAIRE	33
§ 1. Les différentes formes d'enquête de police judiciaire	33
A. L'enquête sur infraction flagrante	33
B. L'enquête préliminaire	35
C. Les autres enquêtes	36
§ 2. Les pouvoirs des enquêteurs lors des enquêtes de police	38
A. Les constatations et vérifications	38
B. La mise à disposition de la police	49
C. Les recherches intrusives	57
CHAPITRE 2 Les juridictions répressives	65
SECTION 1 LES JURIDICTIONS D'INSTRUCTION	65
§ 1. Le juge d'instruction	66
§ 2. La chambre de l'instruction	68
SECTION 2 LES JURIDICTIONS RÉPRESSIVES DE JUGEMENT	69
§ 1. Les juridictions répressives de droit commun	69
A. Le jugement des contraventions	69
B. Le jugement des délits	71

C. Le jugement des crimes	73
§ 2. Les juridictions répressives d'exception	75
A. Les juridictions pour mineurs	75
B. Les juridictions politiques	76
C. Les juridictions militaires	77
TITRE 3 LES ACTIONS NÉES DE L'INFRACTION	79
CHAPITRE 1 L'action publique	80
SECTION 1 L'OBSTACLE À L'ACTION PUBLIQUE	80
§ 1. Les obstacles temporaires	81
A. La plainte nécessaire	81
B. L'autorisation nécessaire	83
§ 2. L'immunité	84
A. L'immunité politique ou diplomatique	84
B. L'immunité judiciaire	86
C. L'immunité familiale	86
§ 3. L'extinction de l'action publique	87
A. Les causes d'extinction propres à l'action publique	87
B. Les causes d'extinction communes à l'action publique et à l'action civile	90
SECTION 2 LES CARACTÉRISTIQUES DU MINISTÈRE PUBLIC	95
§ 1. La structure interne du ministère public	95
A. Le caractère hiérarchisé du ministère public	95
B. Le caractère indivisible du ministère public	96
§ 2. La protection du ministère public	97
A. Le caractère irrécusable	97
B. L'indépendance	97
C. L'irresponsabilité	97
SECTION 3 LE DROIT DE MISE EN MOUVEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE	98
§ 1. Le droit de mise en mouvement par le ministère public	98
§ 2. Le droit de mise en mouvement par une administration	99
§ 3. Le droit de mise en mouvement par la partie lésée	100

CHAPITRE 2 L'action civile	102
SECTION 1 LES PARTIES À L'ACTION CIVILE	102
§ 1. Le demandeur	103
A. Les conditions générales	103
B. Les personnes morales et l'intérêt collectif	105
§ 2. Le défendeur	110
A. Les héritiers	110
B. La personne civilement responsable et l'assureur	110
C. L'Administration	111
SECTION 2 L'EXERCICE DE L'ACTION CIVILE	112
§ 1. La renonciation à la voie pénale	112
A. Le droit d'option	112
B. L'exercice de l'action civile devant les juridictions civiles	114
§ 2. Le choix de la voie pénale	115
A. La voie pénale par intervention	115
B. La voie pénale par action	116
SECONDE PARTIE LE DÉROULEMENT DU PROCÈS PÉNAL	119
TITRE 1 LES OPTIONS CONCERNANT LE DÉCLENCHEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE	121
CHAPITRE 1 La décision de ne pas déclencher l'action publique	122
SECTION 1 LE CLASSEMENT SANS SUITE SIMPLE	122
§ 1. Les raisons du classement sans suite	123
A. Les impératifs juridiques	123
B. Les considérations d'opportunité	123
§ 2. Les conséquences de la décision de classement sans suite	124
A. Les effets de la décision	124
B. La communication de la décision	125
SECTION 2 LES ALTERNATIVES AUX POURSUITES	125
§ 1. Les mesures d'accompagnement	126
§ 2. La composition pénale	127

CHAPITRE 2 La décision de déclencher l'action publique	129
SECTION 1 LA SAISINE DU JUGE D'INSTRUCTION	130
§ 1. Les modes de saisine	130
A. La saisine par le ministère public	130
B. La saisine par la partie civile	131
§ 2. L'étendue de la saisine du juge d'instruction	135
A. La saisine <i>in rem</i>	135
B. L'extension de la saisine	136
SECTION 2 LA SAISINE D'UNE JURIDICTION DE JUGEMENT	137
§ 1. Les modes de saisine	137
A. Les modes ordinaires	137
B. Les modes rapides	140
§ 2. L'étendue de la saisine des juridictions de jugement	150
A. La saisine <i>in rem</i>	150
B. La saisine <i>in personam</i>	151
TITRE 2 LE DÉROULEMENT DE L'INSTRUCTION	153
CHAPITRE 1 L'instruction préparatoire menée par le juge d'instruction	157
SECTION 1 LA CONDUITE DE L'INSTRUCTION	157
§ 1. Les actes d'information et la mise en examen	158
A. Les auditions et interrogatoires	158
B. Les constatations et vérifications	168
C. Les investigations judiciaires intrusives	170
§ 2. Les décisions relatives à la liberté	176
A. Les mandats	176
B. Le contrôle judiciaire	179
C. La détention provisoire	180
SECTION 2 LE RÈGLEMENT DE L'INSTRUCTION	185
§ 1. Les conditions du règlement	185
A. L'appréciation du juge d'instruction	185
B. Les communications précédant l'ordonnance de règlement	187
§ 2. L'ordonnance de règlement	188
A. Les ordonnances de non-lieu ou d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental	188
B. Les ordonnances de renvoi ou de mise en accusation	191

CHAPITRE 2 Le contrôle de l'instruction	193
SECTION 1 LE CONTRÔLE DES ACTES D'INSTRUCTION	193
§ 1. Le domaine des nullités	194
A. Les hypothèses de nullité	194
B. Les nullités et l'exigence d'un grief	195
§ 2. La mise en œuvre des nullités	196
§ 3. Les effets des nullités	198
SECTION 2 LE CONTRÔLE DES ACTES DE JURIDICTION	199
§ 1. L'appel contre les ordonnances du juge d'instruction	199
A. Les conditions de l'appel	200
B. Les effets de l'appel	202
§ 2. Le pourvoi en cassation contre les arrêts de la chambre de l'instruction	205
A. Les conditions du pourvoi	206
B. Les effets du pourvoi	207
TITRE 3 L'AUDIENCE ET LA DÉCISION DE LA JURIDICTION DE JUGEMENT	209
CHAPITRE 1 L'audience et la décision en premier ressort	210
SECTION 1 L'AUDIENCE ET LA DÉCISION DE LA COUR D'ASSISES	210
§ 1. La procédure précédant les débats	211
A. La procédure préparatoire à la session d'assises	211
B. La constitution du jury	212
C. Les nullités éventuelles de la procédure précédant les débats	213
§ 2. De l'ouverture des débats au prononcé de l'arrêt	213
A. Les débats	214
B. La délibération	216
C. La décision	218
§ 3. Le jugement par défaut	218
A. L'ancienne procédure de contumace	218
B. L'actuelle procédure par défaut	219
SECTION 2 L'AUDIENCE ET LA DÉCISION DE LA JURIDICTION CORRECTIONNELLE	220
§ 1. Les règles générales	220
A. Les débats	221
B. La décision	224

§ 2. Les procédures rapides	224
A. La comparution immédiate	225
B. La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité	225
C. L'ordonnance pénale	227
SECTION 3 L'AUDIENCE ET LA DÉCISION DES JURIDICTIONS DE POLICE ET DE PROXIMITÉ	228
§ 1. La procédure ordinaire	229
§ 2. L'ordonnance pénale	230
CHAPITRE 2 Les voies de recours	231
SECTION 1 LES VOIES DE RECOURS ORDINAIRES	232
§ 1. L'opposition	232
A. Les conditions de l'opposition	232
B. Les effets de l'opposition	234
§ 2. L'appel	235
A. Les conditions de l'appel	236
B. Les effets de l'appel	238
SECTION 2 LES VOIES DE RECOURS EXTRAORDINAIRES	242
§ 1. Le pourvoi en cassation	242
A. Le pourvoi en cassation dans l'intérêt des parties	243
B. Le pourvoi en cassation dans l'intérêt de la loi	248
§ 2. La demande en révision	249
A. Les conditions de la demande en révision	249
B. Les effets de la demande en révision	250
§ 3. Le réexamen	251
A. Les conditions du réexamen	251
B. Les effets du réexamen	252
CHAPITRE 3 L'autorité de la chose jugée	254
SECTION 1 L'AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE AU CRIMINEL SUR LE CRIMINEL	254
§ 1. L'autorité de chose jugée des décisions d'instruction	255
A. L'autorité des décisions de non-lieu	255
B. L'autorité des décisions de renvoi	256
§ 2. L'autorité de chose jugée des décisions de jugement	256
A. L'identité des parties	256
B. L'identité des faits	257

SECTION 2 L'AUTORITÉ DE LA CHOSE JUGÉE AU CRIMINEL SUR LE CIVIL	259
§ 1. Les fondements du principe	259
§ 2. Les caractères du principe	260
§ 3. L'application du principe	261
A. La décision pénale	261
B. L'instance civile	262
BIBLIOGRAPHIE	263
INDEX ALPHABÉTIQUE	265

COURS

Édouard Verny,
agrégé des facultés
de droit, est profes-
seur à l'Université
de Rennes 1.

PROCÉDURE PÉNALE

Édouard Verny

2^e édition

22 €

DALLOZ·f

ISBN 978-2-247-07905-6
6772826



9 782247 079056

DALLOZ

1643 D